

BUREAUX: RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS: ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr.; — L'abonnement continue, sans avis contraire. ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes — On traite à forfait.

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Havas-Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine et chez J.-B. PARDON et Fils, 26, Chaussée d'Alsenberg, à Saint-Gilles-Brussels.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 h 15, 7 h 19, 8 h 47, 9 h 47, 11 h 47, m., 12 h 24, 2 h 02, 3 h 39, 5 h 18, 6 h 45, 7 h 33, 8 h 33, 11 h 11. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 h 41, 7 h 15, 8 h 43, 10 h 17, 11 h 23, m., 1 h 19, 2 h 39, 4 h 58, 5 h 38, 7 h 17, 8 h 18, 10 h 22, 11 h 3 Lillo à Roubaix, 5 h 20, 6 h 55, 8 h 22, 9 h 55, 11 h 05, 12 h 57, 2 h 18, 4 h 40, 5 h 20, 6 h 55, 8 h 00, 10 h 05, 11 h 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 h 08, 7 h 10, 8 h 39, 9 h 40, 11 h 37, 12 h 15, 1 h 55, 3 h 31, 5 h 08, 6 h 06, 7 h 24, 8 h 23, 9 h 24, 11 h 02. Mouscron à Lille, 6 h 52, 9 h 22, 11 h 20, 11 h 57, 3 h 13, 4 h 47, 5 h 49, 7 h 02, 9 h

BOURSE DE PARIS	
DU 1 <sup>er</sup> OCTOBRE	
3 0/0	62 45
4 1/2	89 25
Emprunts (5 0/0)	99 25
DU 2 OCTOBRE	
3 0/0	62 30
4 1/2	89 30
Emprunts (5 0/0)	99 05

CANTON DE ROUBAIX-OUEST  
**ELECTION**  
d'un membre du Conseil général  
Dimanche 4 octobre 1874

CANDIDAT  
**Jean LEFEBVRE**  
manufacturier  
Ancien membre du Conseil d'arrondissement.

CANTON DE ROUBAIX-EST  
**ELECTION**  
au Conseil d'arrondissement  
Dimanche 4 octobre 1874

CANDIDAT  
**Ch. Droulers-Prouvost**  
distillateur

ROUBAIX. 2 OCTOBRE 1874

Les conservateurs roubaisiens, qui n'avaient pas cru devoir prendre part aux scrutins départementaux de 1871, ont enfin compris les dangers de l'abstention; ils sont sortis de leur attitude expectante et présentent cette année deux candidats qui ont des titres nombreux à la confiance des électeurs. Cet acte de courage civique mérite d'être loué; la lutte est salutaire aux partis; elle les fortifie, car elle oblige les timides à s'affirmer et surexcite le zèle et le dévouement de tous les bons citoyens.

La bataille électorale est déjà très ardente; elle le deviendra plus encore et c'est un premier résultat dont nous avons lieu de nous féliciter. Les radicaux se vantaient de tenir Roubaix sous leur domination, de faire marcher à leur guise les électeurs ouvriers. Ils doivent commencer à s'apercevoir qu'il n'en est pas tout à fait ainsi. Beaucoup de gens sont maintenant désabusés et savent le cas qu'il faut faire des boniments électoraux de ces messieurs.

Qu'ont-ils fait pour l'ouvrier pendant qu'ils ont été au pouvoir? voilà la question qu'on se pose partout et la réponse est partout la même: rien!

Les conservateurs eux-mêmes, promettent moins, mais ils agissent.

Regardez autour de vous et demandez-vous quels ont été les initiateurs, les fondateurs, les bienfaiteurs de toutes nos institutions charitables: hospices, hôpital, sociétés de secours, écoles

populaires, etc. etc.; la réponse sera facile: des conservateurs, des catholiques. Et le peuple ne l'ignore pas. On peut parfois égarer son intelligence, mais tôt ou tard son cœur le ramène à la vérité. Il reconnaît alors qu'il a été dupe de promesses décevantes et il se retourne contre ceux qui l'ont trompé. Il se retourne surtout contre ces charlatans politiques, ces hableurs de clubs, ces condottieri du journalisme, insulteurs gagés, nomades venus on ne sait d'où, gens tarés, tripoteurs d'affaires véreuses, qui composent ce que nous appelons l'autre jour l'écume des villes.

Il y a eu des républicains dits modérés qui ont voulu se servir de cette écume-là: un jour ou l'autre, il leur en coûtera.

Dès maintenant, ils peuvent s'apercevoir combien cet appui les a discrédités aux yeux des honnêtes gens et s'ils échouent, ils pourront s'en prendre sans crainte de se tromper, à leurs trop compromettants amis.

Pour combattre les candidats conservateurs, on ne recule devant aucune violence, aucune perfidie, aucune infamie. La polémique dirigée contre eux par le principal organe de la démagogie du Nord eût fait envie au Père Duchêne.

Nous ne nous en plaignons pas. La colère et l'exaspération de nos adversaires nous prouvent combien ils redoutent un échec et combien on s'était exagéré leur influence. Les forts sont plus modérés et montrent plus de sang-froid. Nous aimons aussi à voir quels vengeurs s'arment pour la querelle des candidats de l'autre bord. Il y a là un enseignement pour les esprits impartiaux.

Nous nous garderons bien, quant à nous, d'imiter l'exemple qui nous est donné; et nous saurons rester calmes, malgré les provocations qu'on nous prodigue: M. D. L'Esport-Bayart, le républicain rose, et M. Filpo, le républicain rouge, nous sauront gré sans doute de ne pas user envers eux des moyens dont on se sert contre nos candidats.

Chaque jour accroît les chances de succès de MM. Jean Lefebvre et Droulers-Prouvost. Les renseignements qui nous arrivent de toutes parts sont de plus en plus satisfaisants.

Nous espérons n'avoir pas à déplorer cette fois les désertions coupables qui ont marqué les élections précédentes; il ne faut pas surtout que les hommes qui doivent l'exemple se dérobent à leur devoir de citoyens.

Les principes forment la meilleure sauvegarde des intérêts.

Un grand nombre d'électeurs catholiques nous demandent quelle attitude M. Jean Lefebvre prendra au Conseil général dans les questions qui engagent les principes religieux.

M. Jean Lefebvre nous a fait personnellement, et il a renouvelé devant plusieurs de nos amis, les déclarations les plus catégoriques à cet égard: ses

votes serviront toujours les intérêts religieux et moraux de nos populations. Les électeurs catholiques peuvent donc donner leur appui à l'honorable candidat.

Le Progrès du Nord nous dit aujourd'hui que M. Filpo n'est pas un « être exceptionnel » « bien loin de là! » s'écrie naïvement la feuille lilloise. Pour cette fois, nous sommes tout à fait de l'avis du Progrès.

Commission de permanence  
Séance du 1<sup>er</sup> octobre.  
Présidence de M. Buffet.

M. de Ségur, secrétaire de l'Assemblée, et M. Baze questeur, représentent le bureau de l'Assemblée.

Tous les membres sont présents, sauf MM. Calmon, Turquet et Lefebvre qui se font excuser.

M. de Ségur donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. — Quelques observations sont présentées sur ce procès-verbal par MM. d'Abboville, Mahy et de la Rochethulon.

Une discussion s'engage sur la question de savoir si le procès-verbal doit faire mention des points sur lesquels la commission s'est engagée unanimement à garder le silence. La commission résout cette question par la négative, à moins qu'il ne s'agisse de questions réservées pour une prochaine séance.

Le président Buffet dit qu'il a reçu plusieurs pétitions. Il pense qu'elles doivent être renvoyées à l'Assemblée.

Sur la demande de M. de Mahy, M. Tailhand, garde des sceaux, est introduit, en l'absence de M. le ministre de l'intérieur.

M. de Cumont, ministre de l'instruction publique, est également introduit.

M. de la Rochethulon rappelle qu'à la dernière séance il a été parlé de l'état de la presse à Nice et qu'on a formulé certaines accusations contre le préfet des Alpes-Maritimes. Il demande si M. de Mahy persiste dans ce qu'il a dit à ce sujet, l'incident ayant été réservé lors de la dernière séance.

M. de Mahy rappelle, comme il l'a déjà dit à la dernière séance, que la vente sur la voie publique a été retiré à deux journaux de Nice. Le ministre de l'intérieur lui avait répondu que ces journaux avaient été frappés à raison de leurs tendances séparatistes.

M. de Mahy avait déclaré cette accusation sans fondement. Il maintient que depuis que le maire actuel est à la tête de l'administration municipale de Nice, le drapeau français ne flotte plus sur l'Hôtel-de-Ville. M. de Mahy a demandé une enquête sur ces faits qui seraient de nature à compromettre le maire ou le préfet et il a sollicité la levée des mesures prises contre la presse de Nice. Il demande au garde des sceaux ce qu'il a à répondre.

M. Tailhand répond qu'il n'a pas de renseignements en ce qui concerne la disparition du drapeau français qui flottait à l'Hôtel-de-Ville. Ce fait lui paraît invraisemblable. Une enquête seule peut l'éclaircir si on l'exige. M. Villeneuve de Bergemont, préfet des Alpes-Maritimes, nie le fait qui lui est reproché. Quant aux mesures prises contre la presse de Nice, elles sont uniquement motivées par l'exagération et les abus de sa polémique et non par les tendances séparatistes dont il a été question.

M. de la Rochethulon prend la défense du préfet des Alpes-Maritimes. Il expose que la lecture des journaux supprimés jus-

tifié la mesure prise à leur égard. Il lit ce propos un article de Garibaldi.

L'incident sur ce point se prolongeant, M. le président Buffet fait observer que la commission de permanence ne peut continuer à s'occuper d'une question à laquelle elle ne peut donner aucune solution.

MM. de Mahy et de la Rochethulon échan- gent quelques nouvelles observations à la suite desquelles l'incident est clos.

M. de la Bouillière regrette l'absence de M. le ministre des affaires étrangères. A la dernière séance, M. de Kergrist avait demandé à M. le ministre des explications relativement à la question de l'Orénoque. Le ministre avait répondu que rien n'était décidé à ce sujet. Aujourd'hui M. de la Bouillière demande qu'on se prononce sur cette question. Il demande, d'autre part, qu'elle est définitivement la politique du gouvernement vis-à-vis de l'Espagne.

M. Tailhand dit qu'il n'a pas qualité pour répondre à des questions aussi imprévues et dont le ministre compétent n'a pas été avisé. M. le duc Decazes n'est pas présent à la commission, parce qu'il n'avait aucune communication à lui faire et qu'il n'eût pu prévenir d'aucune question. M. de la Bouillière aura, d'ailleurs, communication, s'il le désire, au ministre des affaires étrangères, des pièces qui peuvent concerner les intérêts particuliers de quelques français en Espagne.

M. d'Abboville dit qu'il avait demandé il y a 16 jours à poser à la commission de permanence des questions sur le Congrès de Bruxelles. Il regrette que M. le président n'ait pas mis sa demande à l'ordre du jour.

M. de la Bouillière exprime de nouveaux regrets au sujet de l'absence de M. le ministre des affaires étrangères.

M. de Cumont, ministre de l'instruction publique, explique l'absence de M. le duc Decazes en faisant observer d'abord que lorsque des négociations sont pendantes le silence est un devoir, ensuite que le ministre des affaires étrangères n'a pas été convoqué pour la séance d'aujourd'hui, n'ayant été avisé d'aucune question.

M. Ernest Picard dit qu'il a reçu des lettres d'un grand nombre de ses collègues se plaignant de ce que le gouvernement ressassait les candidatures officielles. Les représentants de l'administration mandent dans un but électoral les maires et les fonctionnaires et patronnent publiquement des candidats, etc. Or, toute promesse, séduction, pression, etc., est un fait puni par la loi. Pendant quinze ans, dit M. Picard, nous avons protesté sous l'Empire contre cette immixtion des fonctionnaires. Le gouvernement est-il disposé à faire respecter la loi?

M. Tailhand répond que la question du respect de la loi ne peut pas même être posée au garde des sceaux. Toutes les fois que la loi sera violée, le gouvernement la fera respecter et ordonnera des poursuites.

M. Picard remercie le ministre de sa réponse et dit qu'il est heureux de savoir que tous les faits délictueux seront poursuivis, qu'ils émanent de particuliers ou de fonctionnaires.

M. Tailhand ajoute: Je répète seulement ceci: tout fait délictueux sera poursuivi.

M. Picard: Indépendamment de la réponse de M. le garde des sceaux, M. le ministre de l'intérieur aura la responsabilité des actes d'immixtions administratives, lors même qu'ils ne seraient pas frappés par les lois pénales.

M. de Mahy appelle l'attention de la commission sur l'ensemble de la politique du gouvernement, qui lui paraît extrêmement

dangereuse. On fait de la candidature officielle, on supprime la liberté de réunion et de discussion.

Une discussion s'engage sur l'étendue des pouvoirs de la commission et sur la sanction qu'elle peut recevoir ses débats.

M. de Mahy reprend sa question. Il précise des faits. Il dit qu'à cette réunion privée a été violemment dissoute, qu'une conférence d'économie politique a été interrompue par la force armée.

Dans le département de Vaucluse, toutes les chambres (réunions républicaines privées) ont été supprimées, tandis qu'à Avignon et à Marseille on tolère l'ouverture de cercles monarchiques.

Il y a là deux poids et deux mesures; le ministre fait ainsi acte non de gouvernement, mais acte de parti. Des conférences monarchiques sont également autorisées. Il y a quelques jours une autre réunion privée à Sorillac a été interdite.

Et la presse partout elle est l'objet de mesures partiales. Non seulement on supprime des journaux existants, mais on empêche de naître ceux qu'on ne connaît pas encore.

M. le ministre de la Justice répond que les conférences de M. de Mahy ont été falsifiées ou très inexactement rapportées. Les pensées exprimées par cet orateur dans une réunion publique autorisée, étaient irréprochables. Quant aux réunions qui ont été interdites, le ministre de la justice n'a aucun renseignement particulier sur les faits qu'on lui cite. Il y a là une question d'appréciation; mais le ministre est fatigué de constater que les représentants de l'administration ne se sont pas écartés des règles de la justice et de la modération.

Quant aux chambres, dans le Var, elles ont été en partie supprimées, il y a longtemps. Dans Vaucluse, un seul arrondissement, celui d'Apt avait des chambres. Or, ces cercles étaient devenus une source d'abus et le préfet de Vaucluse a jugé leur suppression indispensable.

M. de Mahy regrette que la réponse du ministre soit aussi vague et aussi évasive. Le ministre nous répond, dit-il, par la lecture d'une circulaire électorale au reproche qui lui est fait de baillonner la presse républicaine en général et il répond en invoquant des abus qui ont pu se produire dans une ou deux chambres au reproche qui lui est fait de supprimer les réunions privées. Le ministre avait été pourtant prévenu de cette question par une lettre antérieure de M. de Mahy et par les réserves faites à la dernière séance.

M. Tirard: nous avons l'intention de prouver que le gouvernement opprime ou supprime tout ce qui, dans la presse, a un caractère républicain: nous apportons des faits particuliers. Nous avons le droit de poser des questions et de citer des faits qui, par leur ensemble, révèlent la ligne de conduite du gouvernement. Nous regrettons que M. le président ne laisse pas assez de latitude à ce sujet aux membres de la commission.

M. le président proteste contre cette interprétation de sa pensée. Il demande seulement que chaque fait invoqué soit bien précisé, afin que la commission puisse voir clairement quelles conséquences il est possible d'en tirer.

M. Tirard: Nous ne demandons qu'à préciser et à prouver par tous ces faits que la main du gouvernement est dans la presse.

L'orateur lit à ce propos un passage du Bulletin français sur la conduite à tenir dans les élections. Le Bulletin français est un organe officiel; il se publie aux frais de

Feuilleton du Journal de Roubaix  
DU 3 OCTOBRE 1874.

### LE MOT DE L'ÉNIGME

PAR M<sup>me</sup> CRAVEN.  
(Suite.)  
XXVIII

Mon cœur battait à se rompre: aucune parole ne me venait aux lèvres; mais la surprise et l'indignation qui me rendaient muette eurent aussi l'avantage de me rendre calme, et lorsque je pus enfin raffermir ma voix, je lui dis:

— Vous êtes le maître d'aller ou il vous plaît, Lorenzo. C'est là, du reste, une liberté que vous possédez et dont vous usiez déjà; et j'ignore pour quoi, cette fois (j'appuyai sur ces mots), vous vous croyez obligé de m'informer si exactement du but de votre voyage.

— C'est qu'il me plaît aujourd'hui d'être franc avec vous, et je l'aurais été plus tôt si je ne m'étais pas souvenu de vos reproches et si je ne désirais vous éviter toute occasion de les renouveler. Je n'ai d'ailleurs pas plus le pouvoir de vous empêcher d'être jalouse que celui de vous interdire les suppositions auxquelles il peut vous convenir de vous livrer.

— Lorenzo!

Ce fut presque un cri, et tout ce qui remplissait mon cœur allait déborder

de mes lèvres; lorsque, avec cet accent impérieux et inflexible qu'il savait adopter, quoique sans rudesse ou l'ombre d'emportement, il m'arrêta.

— Pas un mot de plus, Genevra, pas un seul, je vous le demande par amour pour vous-même. Ne brisez pas l'avenir dans un moment de colère! Il y a des paroles que je ne veux pas entendre et que, dans notre intérêt à tous les deux, je vous défends d'articuler!

Il prit alors ma main sans que j'eusse la pensée de l'en empêcher ou de lui répondre.

— Au revoir, Genevra, me dit-il, j'espère, à mon retour, vous trouverez calme et raisonnable comme je le désire.

Il me baisa la main et il sortit. L'état où il me laissa ne se peut décrire. On sait combien j'étais alors incapable d'une réflexion, d'un effort, d'une lutte quelconque contre mes sentiments naturels; je me sentais outragée comme il me semblait que jamais femme ne l'avait été. Toutes mes pensées étaient confondues, mon jugement lui-même était troublé, et, pendant quelques heures, je devins folle.

Demeurer seule après le départ de Lorenzo me sembla impossible aussi bien que de supporter un seul instant l'inaction et le repos.

Je commandai ma voiture pour aller me promener, non pas, comme à l'ordinaire, avec Stella, dans la direction où je trouverais la solitude, mais au contraire, dans celle où je serais le plus

sûre de rencontrer du monde. Je rendais en souriant les nombreux saluts qui m'étaient adressés, et, au lieu d'être ébattue ou pensive, je regardais autour de moi de tous côtés avec un intérêt avide comme si, à force de regarder, je parviendrais à sortir tout de bon de moi-même et à faire mes pensées au point de ne les retrouver jamais.

Je rentrais le plus tard possible; je trouva Stella, qui m'avait attendue en vain chez elle et qui était venue s'informer de ce que j'étais devenue. En apprenant que j'étais sortie, elle fut surprise que je l'eusse oubliée, mais elle le fut davantage lorsque je l'informai que j'avais l'intention d'aller au bal qui se donnait ce soir-là à l'ambassade de France. Je n'y allais jamais seule habituellement, et, de plus, la veille je lui avais dit que j'étais décidée à ne plus retourner de l'année à aucun bal. Son regard sympathique s'attacha tristement sur le mien et elle dit:

— Pauvre Genevra!

Mais je la priai avec vivacité et irritation de ne point s'apitoyer sur mon sort. J'ajoutai pourtant:

— Demain, si tu veux, nous causerons, mais pas aujourd'hui, je t'en conjure. Ne parlons que du bal; tu y viendras, n'est-ce pas?

— Oui, si tu es décidée à y aller toi-même.

— C'est bien. Alors, à ce soir, Stella. Ainsi congédiée, elle me quitta, et j'appelai ma femme de chambre; puis, ce qui ne m'arrivait jamais, je fis pré-

parer d'avance devant moi ma parure, j'examinai mes diamants et mes perles et je donnai les ordres les plus circonstanciés sur la manière dont je voulais les porter. Après quoi, longtemps avant l'heure, je commençai ma toilette que je fis durer le plus longtemps possible.

« Tant de femmes, pensais-je, ont l'air de trouver un plaisir infini à entrer en triomphe dans une salle de bal, à recevoir de tous côtés des adulations et des hommages; pourquoi n'essayerais-je pas de cette distraction comme d'une autre? Je suis belle, cela est sûr, très-belle même, dit-on. Pourquoi ne chercherais-je pas à plaire? Pourquoi ne serais-je pas vaine et coquette à mon tour? »

En un mot, l'heure dont j'ai parlé au début de ce récit (le lecteur s'en souvient-il?) était venue l'heure première et unique dans ma vie, depuis la mort de ma mère et la fin tragique de Flavio Aldini, où la vanité « ardente et puérile » de mon enfance, évoquée par l'irritation, la jalousie et la douleur, brisa le frein qu'un souvenir ineffaçable et la grâce de Dieu lui avaient imposé, et, pour cette heure, je devins ce que j'aurais été, sans doute, sans la protection mystérieuse et divine qui luttait en moi contre moi-même.

J'avais répondu à cette grâce, il est vrai, par une volonté sincère; mais, en ce moment, cette volonté était devenue faible et infidèle, et je partis pour le bal après avoir ainsi préparé soigneusement d'avance le breuvage d'orgueil dont je

voulais m'enivrer.

J'eus, dans sa plénitude, la satisfaction que j'avais cherchée: être belle, parée, charmante, ce n'est cependant pas là la cause principale des succès d'une femme dans le monde. De celles qui le pensent se détrompent. On accorde à ces dons l'admiration discrète, respectueuse, lointaine, mais le succès tel que l'obtins ce soir-là, le succès brillant, bruyant, éclatant, tient non point à l'attrait qu'on inspire, mais à la volonté de plaire que l'on éprouve, et c'est pourquoi ces triomphes sont parfois étrangement décevants. Rien n'était changé en moi que la disposition que j'apportais au bal, et j'y apparus cependant une autre personne. Je fus entourée comme je ne l'avais jamais été, j'excitai une sorte d'enthousiasme. J'entendis, ce soir-là, des paroles qui n'avaient jamais auparavant frappé mon oreille, et lorsque (contre mon habitude) j'annonçais l'intention de danser, tout le monde se disputa ma main.

Toutefois, à mesure que la soirée s'avancait, j'éprouvais de la fatigue et commençais à sentir que toute cette animation factice et fébrile s'épuisait. Lorsque je me levai pour valser une dernière fois, ce fut avec effort, et quand, enfin, mon danseur me ramena à ma place, mon sourire s'était évanoui et la froide sensation du malheur m'avait saisie de son impitoyable étreinte.

« Tout est inutile, semblait me dire une voix douloureuse et secrète, il faut en revenir à la réalité de ta souffrance... »